Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260611-D2026073SCA-DE

Département du Finistère

DEL 2026/073

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Vendredi 05 juin à 18H35

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Guy FAOUCHER, MAIRE DE SCAËR.

Étaient présents 27 conseillers sur 29 :

Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, Pierre-Yves LE FER, Cédric GOUIFFÈS, Marlène LEFEVRE, Benoît GUEGAN, Marianne VOISIN, Jean-Pierre GUILLOU, Brigitte SELLIN FAOUCHER, Pierre-Olivier MOY, Nadia BELKALEM, Gaëlle REFFO, Vincent HUET, Ségolène ERDMANN, Stéphane ALLOT, Sylvie TROUBOUL, Arnaud LE GOFF, Sandrine LIZANT MALHERE, Frédéric MICHEL, Marine SÉNÉCHAL, Fabrice MALHERE, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN Jeanine DANIEL, Dominique LE CROM.

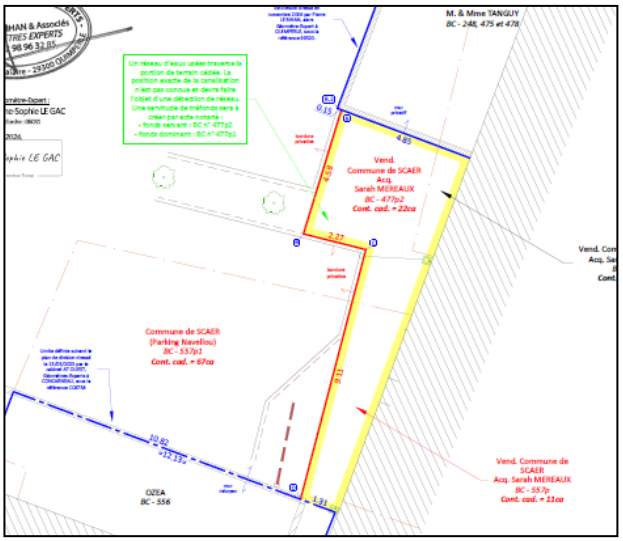
ABSENTS EXCUSÉS : Valérie GRÉGOIRE EVENNOU, Pascal PÉREZ qui ont donné procurations à Gaëtan COSQUER, Vincent HUET.

Madame Marianne VOISIN a été élue secrétaire.

DEL 05.06.2026 / 2026/073 : CESSION D'UNE PORTION DE PARCELLE NON CADASTRÉE, DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET DEMANDE D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE :

RAPPORTEUR M. LEFER,

L'assemblée délibérante est informée qu'un particulier souhaite acquérir une portion de parcelle situé sur le parking navellou. En effet, il s'agit d'un tènement de 33 m² à prélever sur les parcelles BC 557p et 476, qui est attenant à la maison du demandeur, afin d'y créer un petit extérieur.



Une estimation a été réalisée auprès des Domaines pour déterminer la valeur vénale de ce parcellaire non cadastré, classé en zone urbaine. Celle-ci a retenu la valeur de 15 €/m², soit un montant total de 750 €.

L'ensemble des frais inhérents à ce dossier (frais d'acquisition, frais de géomètre et frais notariaux, frais d'enquête publique) seront à la charge de l'acquéreur.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260611-D2026073SCA-DE

Considérant qu'il y a lieu d'organiser une enquête publique pour déclasser puis céder cette portion de parcelle,

VU l'exposé de M. LEFER,

VU l'avis favorable de la commission « Aménagement et Cadre de Vie » en date du 08 Octobre 2025,

VU l'avis du Domaine sur la valeur vénale en date du 20 Février 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

Article N°1 :
D'ACCEPTER le principe de cession pour cette demande telle que présentée,

Article N°2 :
DE CONSTATER la désaffectation de la portion de parcelle, telle que présentée ci - dessus,

Article N°3 :
DE DÉCLASSER de la portion de parcelle, telle que présentée ci - dessus, par un déclassement de fait,

Article N°4 :
DE DEMANDER à Monsieur le maire d'organiser et d'ouvrir une enquête publique, correspondante au projet tel que présenté,

Article N°5 :
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte concernant ce dossier,

Article N°6 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR